

SA 4 M MEREU BTP

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance

au capital de 6 000 000 de Francs

Siège social : 14, rue Roumanille

LE PONTET (VAUCLUSE)

R.C.S. AVIGNON B 301.187.431

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 FEVRIER 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit

Et le vingt six Février

A dix huit heures

Les actionnaires de la société 4 M MEREU B.T.P. se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire , au siège social, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Maurice MEREU, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Jean MEREU et Monsieur Robert MEREU, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur René MEREU est désigné comme secrétaire.

Monsieur Jacques LEMAIRE, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué s'est fait excuser.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés possèdent 800 actions sur les 800 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,
- le rapport de gestion établi par le Directoire
- le rapport de gestion du Conseil de Surveillance,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance
- Nomination de Monsieur Jean MEREU comme membre du Conseil de Surveillance
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Questions diverses,

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée des rapports établis par le Directoire et le Conseil de Surveillance, puis du rapport du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires après avoir entendu le rapport du Directoire et le rapport du Conseil de Surveillance ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes, décide de nommer Monsieur Jean MEREU en tant que membre du Conseil de Surveillance à compter du 1^{er} janvier 1998.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins celle de Monsieur Jean MEREU

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18H20.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Mr Maurice MEREU



Les Scrutateurs
Mr Jean MEREU
Mr Robert MEREU

Le Secrétaire
Mr René MEREU



SA 4 M MEREU BTP

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance

au capital de 6 000 000 de Francs

Siège social : 14, rue Roumanille

LE PONTET (VAUCLUSE)

R.C.S. AVIGNON B 301.187.431

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE
REUNI A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 FEVRIER 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit

Et le vingt six Février

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les membres du Conseil de Surveillance de la société 4 M MEREU B.T.P. se sont réunis au siège social, sur convocation faite par le Président du Conseil de Surveillance.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

Le Conseil est présidée par Monsieur Maurice MEREU, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance, qui constate la présence de :

- Madame Fernande BIANCONE épouse MEREU
- Madame Danièle AURAN épouse MEREU
- Monsieur Jean MEREU

En conséquence, le Conseil de Surveillance, réunissant la totalité de ses membres, est régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

- les copies des lettres de convocation adressées aux membres du Conseil de Surveillance,
- le rapport de gestion du Conseil de Surveillance,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le Conseil lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que le Conseil est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Acceptation de la démission de Monsieur Jean MEREU en tant que Président du Directoire,
- Nomination éventuelle de Monsieur Robert MEREU comme Président du Directoire
- Démission de Monsieur Maurice MEREU de son poste de Président du Conseil de Surveillance
- Nomination éventuelle de Monsieur Jean MEREU en tant que Président du Conseil de Surveillance,
- Nomination éventuelle de Monsieur Maurice MEREU en tant que membre du Directoire
- Confirmation des fonctions de Monsieur René MEREU en tant que Membre du Directoire
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Questions diverses,

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée des rapports établis par le Directoire et le Conseil de Surveillance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les membres du Conseil de Surveillance acceptent la démission de Monsieur Jean MEREU en tant que Président du Directoire pour convenances personnelles à compter du 1^{er} janvier 1998 et lui souhaite une heureuse retraite.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins celle de Monsieur Jean MEREU

DEUXIEME RESOLUTION

Les membres du Conseil de Surveillance décident de nommer aux fonctions de Président du Directoire en remplacement de Monsieur Jean MEREU démissionnaire Monsieur Robert MEREU à compter du 1^{er} janvier 1998.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins celle de Monsieur Robert MEREU.

TROISIEME RESOLUTION

Les membres du Conseil de Surveillance acceptent la démission de Monsieur Maurice MEREU de son poste de Président du Conseil de Surveillance qu'il a donné le 3 décembre 1997 et à compter du 1^{er} janvier 1998 pour convenances personnelles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins la voix de Monsieur Maurice MEREU.

QUATRIEME RESOLUTION

Les membres du Conseil de Surveillance nomment Monsieur Jean MEREU en remplacement de Monsieur Maurice MEREU démissionnaire, aux fonctions de Président du Conseil de Surveillance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins la voix de Monsieur Jean MEREU.

CINQUIEME RESOLUTION

Les membres du Conseil de Surveillance nomment Monsieur Maurice MEREU en tant que Membre du Directoire à compter du 1^{er} janvier 1998 en remplacement de Monsieur Jean MEREU démissionnaire à la même date.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins la voix de Monsieur Maurice MEREU.

SIXIEME RESOLUTION

Les membres du Conseil de Surveillance confirment Monsieur René MEREU dans ses fonctions de Membre du Directoire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Les membres du Conseil de Surveillance donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les membres du Conseil de Surveillance.

Le Président
Mr Maurice MEREU



Mme Fernande BIANCONNE
épouse MEREU



Mme Danièle AURAN
épouse MEREU

